



ANNEXE

MANDAT AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OVPM: VERS L'ADOPTION D'UN NOUVEAU PROJET URBAIN

SYMPOSIUM – 16E CONGRÈS MONDIAL DE L'ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL

Nous, membres de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) participant au 16e Congrès mondial à Québec, fidèles à la charte de l'Organisation, à ses valeurs et dans le cadre d'ententes internationales reconnues (1), adhérons à l'ambition de l'OVPM visant à faire converger la sauvegarde du patrimoine et les objectifs de développement durable afin d'améliorer la qualité de vie dans nos secteurs historiques.

Dans le respect des compétences et de l'autonomie des villes, nous souhaitons mettre nos expertises en commun afin d'aborder les situations dues aux crises climatiques, sociales et économiques comme des opportunités pour nous aider à développer des approches urbaines différentes, s'appuyant sur les énoncés suivants :

- Berceaux de nos villes, les secteurs historiques ont forgé leur identité et sont l'assise de leur développement ; il convient d'utiliser les forces du passé pour bâtir le patrimoine de demain ;
- Les interventions dans ces secteurs doivent tenir compte de l'ensemble des fonctions qui y cohabitent afin d'en faire des milieux de vie attrayants ;
- Leur évolution dans la modernité doit se faire dans le respect de l'intégrité et de l'authenticité de leur patrimoine ;
- Comme gouvernement de proximité, nous devons créer et maintenir un dialogue permanent avec tous les acteurs concernés par l'aménagement de la ville ;

Dans cette perspective, nous demandons au Secrétariat général de l'OVPM d'élaborer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre de la « Feuille de route de Québec », conformément à la vision politique partagée lors du Symposium de Québec (voir Annexe 2). L'OVPM mettra ainsi en commun nos idées et animera nos coopérations pour aider nos membres à faire face aux défis de développement, soit dans des contextes d'émergence, de reconstruction ou d'innovation.

À l'horizon 2024, la Feuille de route de Québec doit permettre à l'OVPM de se doter d'un *Nouveau Projet Urbain* conçu pour identifier et partager des solutions différentes pour réunir l'humain, l'urbain et la nature afin de répondre aux enjeux en matière d'amélioration de la qualité de la vie.

Nous déclarons notre intention de participer à la mise en œuvre de la Feuille de route de Québec.

Québec, le 9 septembre 2022

(1) Notamment :

- La *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*, UNESCO, 1954
- La *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, UNESCO, 1972 complétée par la *Recommandation concernant le paysage urbain historique*, 2011
- L'*Accord de Paris* (COP 21) Nations-Unies, 2016
- L'*Agenda 2030 pour le développement durable*, Nations Unies
- Le rapport *Un futur pour nos passés : impliquer le patrimoine culturel dans l'action climatique*, ICOMOS, 2019
- La *Déclaration de Vienne pour la préservation, le développement et la gestion du patrimoine mondial dans les villes dynamiques*, OVPM, 2019
- La *Nouvelle Charte de Leipzig pour le développement urbain*, Union européenne, 2020
- La mise à jour du *Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial*, UNESCO, 2021
- La *Recommandation sur le rôle de la culture, du patrimoine culturel et du paysage pour relever les défis mondiaux*, Conseil de l'Europe, 2022.